CANADA DEVELOPMENT INVESTMENT CORPORATION

including

Canada Hibernia Holding Corporation

ANNUAL REPORT
2003

104-04354/

Contents

Report to the Minister	2
Report on Divestitures	3
Directors and Officer	4
The Corporation's Responsibility for Financial Statements	5
Corporate Governance Practices	6
Financial Statements	
Canada Development Investment Corporation	7
Canada Hibernia Holding Corporation	17

Corporate Office
P.O. Box 71058
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario
K2P 2L9

Telephone: (613) 943-9391
Facsimile: (613) 943-9390

REPORT TO THE MINISTER

The Honourable Ralph Goodale
Minister of Finance

Dear Minister Goodale:

I am pleased to report on the results of operations for Canada Development Investment Corporation (CDIC) for the year ended December 31, 2003. As part of CDIC's formal planning process, annual performance objectives are developed by entity, managed and monitored throughout the year. These were fully outlined in our Corporate Plan.

The Board of Directors manages the Corporation and provides advice to the Minister as required. The Board of Directors of the Corporation maintains a state of readiness with respect to the divestiture of the Corporation's remaining assets and continues the orderly wind down of its remaining obligations.

CDIC's main focus during 2003 was its investment in CHHC, our one remaining investment. CDIC has retained financial advisors to assist in the eventual sale of the investment. In 2003 CHHC paid $159 million of dividends to CDIC and CDIC paid an equivalent amount to the Government of Canada.

CDIC is also responsible for the administration of outstanding issues pursuant to prior divestitures. These issues relate primarily to Canada Eldor Inc. (CEI) and include certain waste contingencies and outstanding litigation.

Assets sold to date on behalf of the government by CDIC since 1985 have realized proceeds of approximately $2.0 billion. During 2003, CDIC did not borrow from the government nor did it receive any appropriations.

On behalf of the Board of Directors,

Donald McQ. Shaver, O.C., D. Sc.
Chairman
Canada Development Investment Corporation

February 23, 2004

REPORT ON DIVESTITURES

CDIC has been effective in the divestiture of corporate interests of the Crown. The following chart profiles the assets sold on behalf of the Crown by CDIC since inception.

Company	Year	Proceeds ($ millions)
Canadair Limited	1986	$140
The de Havilland Aircraft of Canada, Limited	1986	90
Teleglobe Canada	1987	505
Fishery Products International Limited	1987	104
Canada Development Corporation	1986/87	361
Nordion International Inc.	1991	165
Varity Corporation	1987/91	9
Telesat Canada	1992	155
Cameco Corporation	1992/93/94/95	320
Co-enerco Resources Ltd.	1993	74
Ginn Publishing Canada Inc.	1994	10
Varity Corporation	1996	31
Theratronics International Limited	1998	15
		$ 1,979

DIRECTORS AND OFFICER AS AT FEBRUARY 23, 2004

Minister Responsible for CDIC
The Honourable Ralph Goodale
Minister of Finance

Board of Directors

Donald McQ.Shaver, O.C., D.Sc.
Chairman
Canada Development Investment Corporation
Chairman
The Shaver Group
Cambridge, Ontario

Member since: 1983
Chairman since: 1995
Current term expires December 4, 2005

Gordon W. King (1) (2)
Director
Ottawa, Ontario

Member since: 1995
Current term expires September 15, 2005

N. William Ross, LL.M (1)
Chairman Emeritus and Partner
Weir & Foulds
Toronto, Ontario

Member since: 1993
Current term expires September 15, 2005

William R. Teschke (1) (2)
Executive
Vancouver, British Columbia

Past member 1983-1995
Member since: 1997
Current term expires September 15, 2005

Benita M. Warmbold, CA (2)
Managing Director
Northwater Capital Management Inc.
Toronto, Ontario

Former Executive Vice-President of Corporation
Member since: 1997
Current term expires September 15, 2005

Officer

Patrice S. Walch-Watson
Corporate Secretary

Committees of the Board

(1) Audit Committee
(2) Administrative Liaison Committee

THE CORPORATION'S RESPONSIBILITY FOR FINANCIAL STATEMENTS

The accompanying consolidated financial statements of Canada Development Investment Corporation are the responsibility of the Corporation and have been approved by the Board of Directors.

The consolidated financial statements have been prepared by the Corporation in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. When alternative accounting methods exist, the Corporation has chosen those it deems most appropriate in the circumstances. Financial statements are not precise since they include certain amounts based on best estimates and judgments. The Corporation has prepared the financial information presented elsewhere in this annual report and has ensured that it is consistent with that in the financial statements.

CDIC maintains systems of internal accounting and administrative controls designed to provide reasonable assurance that the financial records are reliable, form a proper basis for the preparation of financial statements and that CDIC's assets are properly accounted for and adequately safeguarded.

The Board of Directors carries out its responsibilities for the financial statements in this report principally through its Audit Committee. The Audit Committee reviews CDIC's annual consolidated financial statements and reports its findings to the Board for their consideration and approval. The Audit Committee also meets with the shareholder's auditors to discuss auditing matters and financial reporting issues. Due to its size, and as permitted by Order in Council, CDIC is exempt from the requirement to carry out internal audits.

These consolidated financial statements have been audited by the shareholder's auditors, the Auditor General of Canada and KPMG LLP, whose report is presented separately.

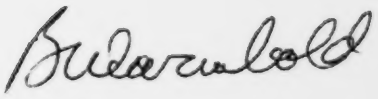

Benita M. Warmbold
Director
Canada Development Investment Corporation

February 23, 2004

CORPORATE GOVERNANCE PRACTICES

The Board of Directors of CDIC is focused on winding down the corporation in an effective and efficient manner. CDIC's mandate is to act in a commercial manner in managing the remaining affairs of the Corporation.

CDIC's Board is actively assuming the leadership and stewardship of the Corporation, working closely with consultants, legal counsel and the Board and management of CHHC and ensuring the effective functioning of the Board.

The Board is assisted in its activities by the Audit Committee and the Administrative Liaison Committee.

The Board contributes to the development of the Corporate Plan of the Corporation and monitors its implementation over the planning period – evaluating the strategic direction in light of changing business environment. Risks are identified and managed throughout the process.

Effective communication with the Crown and the public is conducted through the Corporate Plan, as approved by the Board, the Annual Report and meetings as required with the Minister and officials of Government of Canada.

The Chairman of the Board assesses the effectiveness of the Board and initiates renewals of the Board as required. Corporate governance is dealt with by the entire Board.

AUDITOR GENERAL OF CANADA
Vérificatrice générale du Canada

KPMG LLP
Chartered Accountants

AUDITORS' REPORT

To the Minister of Finance

We have audited the consolidated balance sheet of Canada Development Investment Corporation as at December 31, 2003 and the consolidated statements of income and accumulated deficit and cash flows for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Corporation's management. Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit.

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In our opinion, these consolidated financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Corporation as at December 31, 2003 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. As required by the *Financial Administration Act*, we report that, in our opinion, these principles have been applied on a basis consistent with that of the preceding year.

Further, in our opinion, the transactions of the Corporation and its wholly-owned subsidiaries that have come to our notice during our audit of the consolidated financial statements have, in all significant respects, been in accordance with Part X of the *Financial Administration Act* and regulations, the *Canada Business Corporations Act* and the articles and the by-laws of the Corporation and its wholly-owned subsidiaries.

Alain Boucher

Alain Boucher, CA
Principal for the Auditor General of Canada

Ottawa, Canada
February 6, 2004

KPMG LLP

Chartered Accountants

Ottawa, Canada
February 6, 2004

CANADA DEVELOPMENT INVESTMENT CORPORATION

Consolidated Balance Sheet

December 31, 2003, with comparative figures for 2002
(In thousands)

	2003	2002
Assets		
Current assets:		
Cash and short-term investments	$ 12,876	$ 13,534
Cash on deposit in the Consolidated Revenue Fund (note 4)	61,000	63,000
Receivable from Canada Hibernia Holding Corporation (note 5)	100	94
Receivables	32	40
	74,008	76,668
Investment in Canada Hibernia Holding Corporation (note 5)	–	–
	$ 74,008	$ 76,668
Liabilities and Shareholder's Equity		
Current liabilities:		
Accounts payable and accrued liabilities	$ 194	$ 450
Site restoration obligation (note 6(d))	4,567	1,167
Waste disposal obligation (note 6(a))	7,633	7,597
Current portion of retiree benefit obligations (note 7)	512	681
	12,906	9,895
Retiree benefit obligations (note 7)	1,641	1,604
Shareholder's equity:		
Share capital:		
Authorized - unlimited number of common shares		
Issued and fully paid - 101 common shares	1	1
Contributed surplus	743,184	743,184
Accumulated deficit	(683,724)	(678,016)
	59,461	65,169
Contingencies (note 6)		
	$ 74,008	$ 76,668

The accompanying notes are an integral part of these consolidated financial statements.

On behalf of the Board:

Director

Director

CANADA DEVELOPMENT INVESTMENT CORPORATION

Consolidated Statement of Income and Accumulated Deficit

Year ended December 31, 2003, with comparative figures for 2002
(In thousands)

	2003	2002
Corporate Operations:		
Interest earned on cash and short-term investments	$ 388	$ 340
Corporate and divestiture expenses	(1,350)	(1,378)
Dividends (note 5)	159,000	-
Corporate income (loss), net	158,038	(1,038)
Site restoration costs (note 6(d))	(3,892)	(1,025)
Waste disposal costs (note 6(a))	(755)	(844)
Litigation settlement costs (note 6(b) and (e))	(99)	(16,163)
Net income (loss)	153,292	(19,070)
Accumulated deficit, beginning of year	(678,016)	(658,946)
Dividends paid (note 5)	(159,000)	-
Accumulated deficit, end of year	$ (683,724)	$ (678,016)

The accompanying notes are an integral part of these consolidated financial statements.

CANADA DEVELOPMENT INVESTMENT CORPORATION

Consolidated Statement of Cash Flows

Year ended December 31, 2003, with comparative figures for 2002
(In thousands)

	2003	2002
Cash provided by (used in):		
Operating activities:		
Interest income received	$ 389	$ 365
Cash used for corporate and divestiture expenses	(1,737)	(1,724)
Cash used for site restoration costs	(492)	(683)
Cash used for waste disposal costs	(719)	(402)
Cash used to settle outstanding claims	(99)	(16,163)
Cash used to pay holdback	-	(1,550)
Dividends received	159,000	-
	156,342	(20,157)
Investing activities:		
Transfer from cash restricted as to use	-	1,550
Financing activities:		
Dividends paid	(159,000)	-
Decrease in cash	(2,658)	(18,607)
Cash, beginning of year	76,534	95,141
Cash, end of year	$ 73,876	$ 76,534

Cash is defined as cash and short-term investments and cash on deposit in the Consolidated Revenue Fund. The Corporation considers cash to be highly liquid investments with original maturities of three months or less.

The accompanying notes are an integral part of these consolidated financial statements.

CANADA DEVELOPMENT INVESTMENT CORPORATION

Notes to Consolidated Financial Statements

Year ended December 31, 2003
(All dollar amounts are stated in thousands)

---

1. The Corporation:

Canada Development Investment Corporation ("the Corporation" or "CDIC") was incorporated in 1982 under the provisions of the *Canada Business Corporations Act* and is wholly-owned by Her Majesty in Right of Canada. The Corporation is subject to the *Financial Administration Act* and is an agent of Her Majesty.

In 1998, legislation was enacted which would subject the Corporation to the Large Corporations Tax ("LCT") provisions of the *Income Tax Act* of Canada. In December 2003 legislation was passed removing the Corporation from the list of prescribed taxable Crown corporations effective January 3, 1995, the date upon which the Corporation's mandate was amended to proceed with the orderly wind-down of the operations of the Corporation. As a result, the Corporation has ceased to be subject to income and capital taxes commencing January 3, 1995.

2. Activities of the Corporation:

CDIC's mandate is to wind down its operations by divesting of its remaining assets in an orderly fashion and to ready the Corporation for eventual wind up.

The Board of Directors manages the Corporation with the assistance of consultants. In 1998, legislative authority was received by CDIC to dispose of its remaining assets and liabilities and for the government to assume certain obligations. This legislation also gives the Minister of Finance the authority to wind-up the Corporation.

The Corporation's remaining significant assets are its investment in Canada Hibernia Holding Corporation ("CHHC") and the funds on deposit in the Consolidated Revenue Fund ("CRF").

The Corporation also manages contingencies discussed in note 6.

The Board of Directors of the Corporation is continuing to develop approaches to the divestiture of the Corporation's remaining assets and the orderly wind down of its remaining obligations.

3. Significant accounting policies:

(a) Basis of consolidation:

The financial statements of Canada Eldor Inc. ("CEI"), a wholly owned subsidiary, have been consolidated with those of the Corporation.

(b) Investment:

The Corporation's investment in CHHC, a wholly-owned entity, which was acquired with the intention that it be disposed of or privatized in the foreseeable future is considered to be a temporary investment and is carried at the lower of cost and net realizable value.

The audited financial statements of CHHC are attached.

(c) Short-term investments:

Short-term investments are valued at cost, which approximates fair value due to the short period to maturity. Where there is a decline in value of a short-term investment that is other than temporary, the carrying value of the short-term investment is appropriately reduced.

(d) Divestiture costs and recoveries:

Divestiture costs are expensed when incurred and recoveries are recognized when reasonable assurance as to their collectibility exists. Divestiture costs are included in corporate and divestiture expenses.

(e) Retiree benefits:

The cost of the retiree future benefits earned by retirees is determined as the actuarial present value of all future projected benefits based on an assumed benefit cost factor. The benefits are projected each year by an inflation rate factor, and benefits are assumed to be paid every year after retirement as long as the member or dependent lives. The valuation is based upon a market-related rate and other actuarial assumptions which represent management's best estimates. The benefit obligations are not pre-funded.

The excess of the net actuarial gain (loss) over 10% of the benefits obligation is amortized over the average remaining life expectancy of the former employees.

(f) Use of estimates:

The preparation of financial statements in conformity with Canadian generally accepted accounting principles requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities and the disclosure of contingent assets and liabilities at the date of the financial statements and the reported amounts of revenues and expenses during the year. Actual results could differ from these estimates.

4. Cash on deposit in the Consolidated Revenue Fund:

CEI has $61,000 (2002 - $63,000) on deposit in a non-interest bearing special purpose account in the Consolidated Revenue Fund of the Government of Canada.

5. Investment in Canada Hibernia Holding Corporation:

The Corporation's investment in CHHC has a cost of one dollar.

On March 19, 1993 CHHC acquired for no cost an 8.5% working interest in the Hibernia Development Project and an 8.5% equity interest in the Hibernia Management and Development Company Ltd. CHHC's sole purpose is the holding, management, funding and ultimately assisting in the disposal of the 8.5% interest in the Hibernia Development Project. Pursuant to a Memorandum of Understanding ("MOU") dated June 8, 1993 between the Government of Canada ("Government"), the Corporation and CHHC, the Government appropriated and paid directly to CHHC the funds necessary for CHHC to honour its obligations to fund the project costs of the Hibernia Development Project. Production from Hibernia commenced in late 1997 and, in 1998, CHHC achieved commercial production.

Appropriations received directly from the Government by CHHC to fund the costs of the Hibernia Development Project were credited to contributed surplus of CHHC and are not reflected in the cost of CDIC's investment in CHHC. As at December 31, 2002, all appropriations received from the Government were returned. During 2003, dividends in the amount of $159,000 were received from CHHC and CDIC has subsequently paid these amounts as dividends to the Government.

CHHC funds its own administrative costs and reimburses CDIC for any costs paid on behalf of CHHC.

CHHC uses the full cost method of accounting where the net carrying cost of CHHC's capital assets is limited to an estimated recoverable amount being the aggregate of future net revenues from proved reserves less future capital costs, costs of undeveloped properties, future general and administrative costs, future site restoration and abandonment costs and income taxes. No adjustments have been made to the carrying value of CHHC's capital assets as a result of this calculation.

6. Contingencies:

(a) Under the terms of the purchase and sale agreement between CEI and Cameco Corporation ("Cameco"), CEI and Cameco agreed on a formula for sharing any future joint costs, excluding normal operating costs, related to certain specified existing wastes accumulated by CEI to October 5, 1988, the date of transfer of CEI's operations and assets to Cameco. Cameco assumed liability for the first $2,000 of joint costs. The next $98,000 in joint costs will be shared 23/98ths by Cameco, 75/98ths by CEI. CEI assumed liability for joint costs in excess of $100,000.

The federal government is pursuing opportunities for the long-term management of the low-level radioactive waste. The majority of the joint costs under the indemnity provisions of the agreement relate to existing waste material located in two waste management sites which are closed and have not accepted further wastes since October 5, 1988. The ultimate magnitude of the joint costs is largely dependent on the outcome of the Government's determination and agreement with the affected local communities of where and what type of facility will be constructed to dispose of the waste, remediation standards that will be set by the Canadian Nuclear Safety Commission and the technologies that may be available to meet these standards at the time they are determined.

On September 30, 2002, a non-binding letter of intent ("LOI") was entered into by the Government of Canada, Cameco, and CEI to set out the framework for a binding legal agreement that provides the Government of Canada an option to purchase from Cameco certain waste management sites and facilities including the ownership and all the rights and liabilities arising from or related to any wastes on the lands. The LOI also stipulates that any remaining portion of Cameco's joint cost obligation pursuant to the purchase and sale agreement will be paid to CEI in five equal annual payments, starting on the date of transfer of ownership of the sites and facilities. The parties are working towards finalizing and signing a legally binding agreement.

CEI accrues for joint above ground waste costs based on estimates provided by Cameco. Cameco's estimate of these joint costs to December 31, 2003 is $16,434 (2002 - $15,512) of which CEI's share is $11,047 (2002 - $10,341). CEI's liability for the estimated joint costs for above ground waste as at December 31, 2003 is $7,633 (2002 - $7,597). It is likely that CEI will incur further liability for joint costs in the future; however, the ultimate magnitude of this liability is not reasonably estimable at this time.

6. Contingencies (continued):

(b) CEI and Cameco are co-defendants in a lawsuit brought on behalf of certain members of the Eldorado Pension Plan. In June 2002, the parties agreed to settle the lawsuit and CEI assumed responsibility for $16,163 of the total settlement. The funds are being held in an escrow account and will be released upon approval of the terms of settlement by the court. The final terms of settlement, including the plan of distribution of the funds, has not yet been agreed.

(c) CEI is co-defendant with the Province of Ontario, the Attorney General of Canada, the Canadian Nuclear Safety Commission and BOC Canada Limited in a proposed class action lawsuit brought by certain residents of the municipality formerly known as Delorno in the County of Hastings, Ontario. The lawsuit is based on the alleged contamination of certain properties. CEI has filed a notice of intent to defend. The outcome and impact, if any, of this lawsuit to CEI is currently not determinable.

(d) Under the terms of the agreement between CEI and Cameco, CEI agreed to reimburse Cameco for costs related to the decommissioning of a former mine site. CEI accrues for these costs based on estimates provided by Cameco. Prior to 2003, estimates of expenditures were available only on an annual basis. In 2003, CEI accrued for these costs for a five-year period based on estimates provided by Cameco. The amount accrued as at December 31, 2003 is $4,567 (2002 - $1,167). It is likely that CEI will incur further liability for decommissioning costs in the future; however, the ultimate magnitude of this liability is not reasonably estimable at this time.

(e) In January 2003, a lawsuit was filed by the Colorado School of Mines naming the Corporation and CEI as two of the defendants. The lawsuit alleges environmental contamination caused by the defendants and seeks to recover past and future costs to clean up the contaminated site. This lawsuit was settled during the year.

(f) In 2001, a lawsuit was filed against Multidata Systems International Inc, Theratronics, CDIC, and MDS Inc. The lawsuit alleges that the plaintiffs were overexposed to radiation during treatments received at a clinic in Panama. A motion to dismiss the claim against CDIC for lack of jurisdiction has been filed. The ultimate magnitude of this liability, if any, is not reasonably estimable at this time.

7. Retiree benefit obligations:

Under the terms of the purchase and sale agreement between the CEI and Cameco, CEI is obligated to fund certain post retirement benefits related to employees who retired prior to October 1988. These benefits include life insurance and health and dental benefits. Information about CEI's post retirement benefit plan is as follows:

	2003	2002
Accrued benefit obligation based on actuarial present value	$ 3,931	$ 4,043
Accrued obligation on balance sheet	2,153	2,285
Benefits paid	(525)	(547)
Benefit expense	396	340

This benefit plan is not pre-funded resulting in a plan deficit equal to the accrued benefit obligation. The significant actuarial assumptions adopted in measuring CEI's accrued benefit obligation are:

	2003	2002
Discount rate	6.0%	6.5%
Rate of increase in benefits	10.0%	11.0%

8. Comparative figures:

Certain December 31, 2002 comparative figures have been reclassified to conform with the financial statement presentation adopted for December 31, 2003.

KPMG LLP
Chartered Accountants
1200 205 - 5th Avenue SW
Calgary AB T2P 4B9

Telephone (403) 691-8000
Telefax (403) 691-8008
www.kpmg.ca

AUDITORS' REPORT

To the Shareholder of
Canada Hibernia Holding Corporation

We have audited the balance sheets of Canada Hibernia Holding Corporation as at December 31, 2003 and 2002 and the statements of operations and retained earnings and cash flows for the years then ended. These financial statements are the responsibility of the Company's management. Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audits.

We conducted our audits in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In our opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Company as at December 31, 2003 and 2002 and the results of its operations and its cash flows for the years then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. As required by the Financial Administration Act, we report that, in our opinion, these principles have been applied on a basis consistent with that of the preceding year.

Further, in our opinion, the transactions of the Company that have come to our notice during our audit of the financial statements have, in all significant respects, been in accordance with Part X of the Financial Administration Act and regulations, the Canada Business Corporation Act and the articles and by-laws of the Company.

KPMG LLP

Chartered Accountants

Calgary, Canada
February 6, 2004

CANADA HIBERNIA HOLDING CORPORATION

Balance Sheets

December 31, 2003 and 2002
(Thousands of Dollars)

	2003	2002
Assets		
Current assets:		
Cash and cash equivalents	$ 67,620	$ 31,830
Accounts receivable	270	47,273
Inventory (note 2(g))	1,721	–
Prepaid expenses	67	62
	69,678	79,165
Capital assets (note 3)	268,567	314,107
Cash held in escrow (note 4)	2,550	2,550
Cash held for future abandonment (note 5)	26,055	12,000
	$ 366,850	$ 407,822
Liabilities and Shareholder's Equity		
Current liabilities:		
Accounts payable and accrued liabilities	$ 15,480	$ 16,636
Taxes payable	41,017	9,405
Current lease obligation (note 6)	2,685	2,920
Due to shareholder	100	94
	59,282	29,055
Long-term lease obligation (note 6)	21,853	29,896
Future income taxes (note 8)	38,500	49,000
Provision for abandonment	26,055	20,025
	145,690	127,976
Shareholder's equity:		
Capital stock:		
Authorized unlimited number of common shares		
Issued and fully paid - 1 common share	–	–
Retained earnings	221,160	279,846
	221,160	279,846
Commitment and contingencies (notes 7 and 9)		
	$ 366,850	$ 407,822

See accompanying notes to financial statements.

On behalf of the Board:

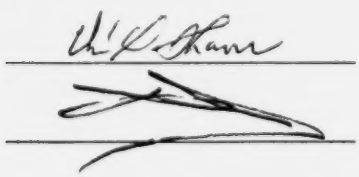

Director

Director

CANADA HIBERNIA HOLDING CORPORATION

Statements of Operations and Retained Earnings

Years ended December 31, 2003 and 2002
(Thousands of Dollars)

	2003	2002
Revenue:		
Crude oil sales, net of royalties and marketing fees	$ 238,142	$ 236,193
Interest	1,244	1,079
	239,386	237,272
Expenses:		
Depletion and depreciation	66,020	56,838
Operating	17,841	21,925
Interest on capital lease	3,124	3,781
Provision for abandonment	6,030	5,938
Administrative	1,051	1,037
Foreign exchange loss (gain)	(1,694)	105
	92,372	89,624
Income before income and other taxes	147,014	147,648
Income and other taxes (note 8)	46,700	47,825
Net income for the year	100,314	99,823
Retained earnings, beginning of year	279,846	180,023
Dividends	(159,000)	–
Retained earnings, end of year	$ 221,160	$ 279,846

See accompanying notes to financial statements.

CANADA HIBERNIA HOLDING CORPORATION

Statements of Cash Flows

Years ended December 31, 2003 and 2002
(Thousands of Dollars)

	2003	2002
Cash provided by (used in):		
Operations:		
Net income for the year	$ 100,314	$ 99,823
Items not involving cash:		
Future income taxes (reduction)	(10,500)	(1,700)
Depletion and depreciation	66,020	56,838
Provision for abandonment	6,030	5,938
Unrealized foreign exchange	(5,378)	(302)
Funds from operations	156,486	160,597
Change in non-cash working capital (note 10)	76,356	8,188
	232,842	168,785
Financing:		
Dividends	(159,000)	–
Return of parliamentary appropriations	–	(127,966)
Lease obligation payments	(2,900)	(2,598)
	(161,900)	(130,564)
Investments:		
Capital assets (note 3)	(21,097)	(25,449)
Cash held for future abandonment (note 5)	(14,055)	(12,000)
	(35,152)	(37,449)
Increase in cash and cash equivalents	35,790	772
Cash and cash equivalents, beginning of year	31,830	31,058
Cash and cash equivalents, end of year	$ 67,620	$ 31,830

See accompanying notes to financial statements.

CANADA HIBERNIA HOLDING CORPORATION

Notes to Financial Statements

Years ended December 31, 2003 and 2002
(All Dollar Amounts are stated in Thousands of Dollars)

---

1. Canada Hibernia Holding Corporation:

Canada Hibernia Holding Corporation (the "Company" or "CHHC") was incorporated under the provisions of the Canada Business Corporation Act on December 4, 1992. The Company was acquired by Canada Development Investment Corporation ("CDIC") in March 1993. Prior to March 1993 the Company was inactive. The Company is subject to the Financial Administration Act.

On March 19, 1993, the Company acquired for no cost an 8.5% working interest in the Hibernia Development Project and an 8.5% equity interest in the Hibernia Management and Development Company Ltd. ("HMDC"). CHHC's sole purpose is the holding, management, funding and ultimately assisting in the disposal of the 8.5% equity interest in the Hibernia Development Project. Pursuant to a Memorandum of Understanding ("MOU") dated June 8, 1993 between the Government of Canada ("Government"), CDIC and CHHC the Government appropriated the funds necessary for CHHC to honour its obligations to fund the project costs of the Hibernia Development Project. Production from Hibernia commenced in late 1997 and during 1998 CHHC achieved sufficient cash flow to fund its operations and fulfill its continuing obligations without further government appropriations.

HMDC acts as agent for the participants in the Hibernia Development Project. All project expenditures, other than those relating to the transportation of oil from the project and royalties, are charged to the Joint Account which is owned by the participants in proportion to their working interest. The Joint Account is funded directly by the participants.

The Company's wholly-owned subsidiary, CHHC Oil Limited, was incorporated in December 1997 and is currently inactive.

2. Significant accounting polices:

(a) Investment in the Hibernia Development Project and Hibernia Management and Development Company Ltd.:

Development costs charged to the Joint Account subsequent to the date of acquisition of the working interest are capitalized. Development costs include costs of engineering construction and installation of production facilities comprised of a Gravity Based Structure and Topsides facilities (offshore production facility). General and administrative costs incurred prior to the project reaching commercial production have also been capitalized. All of the Company's development activities are conducted jointly with the other owners.

2. Significant accounting polices (continued):

(b) Capital assets:

The Company follows the full cost method of accounting and the net carrying cost of the Company's capital assets is limited to an estimated recoverable amount being the aggregate of future net revenues from proved reserves less future capital costs, costs of undeveloped properties, future general and administrative costs, future site restoration and abandonment costs and income taxes.

(c) Depletion and depreciation:

Costs are transferred to the depreciable pool as proved reserves are established and are depleted on a unit-of-production basis using proved reserves. The Company excludes a portion of incurred costs based on a comparison of existing proved reserves to total proved and probable reserves expected to be established upon the completion of the Project. At December 31, 2003, the Company excluded $97,920 (2002 - $109,800) of incurred costs from the calculation of depreciation and depletion. The crude oil tanker is depreciated on a unit-of-production basis using volumes transported over the estimated life of the Hibernia field.

(d) Future abandonment and site restoration:

Future abandonment costs are expensed on a unit-of-production basis over the life of the remaining proved reserves. These costs are based on year-end engineering estimates of the anticipated costs of site restoration. Actual expenditures, as incurred, will be applied against the future abandonment liability. The Company commenced funding this future liability in 2002 as described in note 5.

(e) Foreign currency translation:

Transactions of the Company that are denominated in foreign currencies are recorded in Canadian dollars at exchange rates in effect at the related transaction dates. Monetary assets and liabilities denominated in foreign currencies are adjusted to reflect exchange rates at the balance sheet date. Monetary items denominated in a foreign currency and having a fixed or ascertainable life of more than one year are translated into Canadian dollars at the rate of exchange in effect at the end of the period. The resulting unrealized translation gains or losses are charged to income.

(f) Cash and cash equivalents:

The Company's investments are considered to be cash equivalents and are recorded at cost, plus accrued interest which approximates market value.

2. Significant accounting polices (continued):

(g) Inventory:

Inventory of crude oil is valued at the lower of cost to produce, on a first-in, first-out basis, or net realizable value. Drill pipe inventory is valued at cost. At December 31, 2003 the company had $1,664 (2002 – nil) in drill pipe inventory and $57 (2002 – nil) in crude oil inventory.

(h) Income taxes:

Income taxes are calculated using the liability method of tax allocation accounting. Temporary differences arising from the difference between the tax basis of an asset or liability and its carrying amount on the balance sheet are used to calculate future income tax liabilities or assets. Future income tax liabilities or assets are calculated using current tax rates.

(i) Use of estimates:

The preparation of financial statements in accordance with Canadian generally accepted accounting principles requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities and disclosure of contingent assets and liabilities and the reported amounts of revenue and expenses during the reporting period. Actual results could differ from those estimates.

3. Capital assets:

Capital assets are recorded at cost less accumulated depletion and depreciation.

			2003	2002
	Cost	Accumulated depreciation and depletion	Net book value	Net book value
Hibernia Development Project:				
Offshore production facility	$ 366,241	$ 130,145	$ 236,096	$ 262,803
Drilling costs	98,991	93,709	5,282	21,245
	465,232	223,854	241,378	284,048
Crude oil tanker (note 6)	39,534	12,345	27,189	30,059
	$ 504,766	$ 236,199	$ 268,567	$ 314,107

At December 31, 2003, the capital assets balance is reduced by investment tax credits in the amount of $55,377 (2002 - $54,760).

4. Cash held in escrow:

In the granting of drilling and other work authorizations associated with Hibernia development and production Newfoundland Offshore Petroleum Board (CNOPB) requires evidence of financial responsibility. The Company has deposited cash in escrow to satisfy this requirement. The CNOPB has the right to make claims against the cash in escrow under certain circumstances and CHHC retains any interest earned on the account.

5. Cash held for future abandonment:

Commencing in 2002 the Company is depositing cash in the Consolidated Revenue Fund of the Federal Government to provide for future abandonment of the Hibernia Facility. The Company holds cash in this non-interest bearing fund equivalent to the provision for future abandonment.

6. Crude oil tanker:

The Company, together with two of the other participants, have contracted for the time charter and operations of a tanker for the transportation of oil from the project. The Company's share of annual fixed obligations is approximately $6,500. Payments commenced in November 1997 for an initial term of ten years. The agreement provides for one five-year and five two-year optional extensions not to exceed a total lease term of twenty-five years. The time charter has been treated as a capital lease for accounting purposes. Accordingly, CHHC's 25.373% interest in the tanker has been capitalized and is presented on the balance sheet under capital assets. The long-term lease obligation represents the present value of the tanker time charter capital payments discounted at 11.1% over 15 years.

7. Royalty:

The Hibernia Royalty Agreement provides for royalties to be paid by owners, to the province of Newfoundland as follows:

(a) 1% to 5% payable on gross sales less transportation costs (currently at 5%);

(b) 30% payable on net sales revenue commencing at such time as cumulative net sales revenue exceeds 8½% of the total investments in the Project. Total investment (which includes gross royalties paid in (a)) includes a 1% allowance for capital expenditures and a 10% allowance for operating costs, and a 15% return allowance, on the total investment, compounded annually.

7. Royalty (continued):

During the year ended December 31, 2003 the Company has paid royalties of $6,254 (2002 - $4,436).

The Net Profits Interest Agreement (NPI) provides for a 10% royalty payable to the Government of Canada commencing upon the Hibernia owners having repaid certain financial assistance provided by the Government of Canada (estimated to occur in 2009) and certain levels of project profitability having been achieved. The royalty is payable on each owner's cumulative net sales revenue less cumulative eligible capital, operating and transportation costs. No royalty has been paid to date.

8. Income taxes:

The Company has available resource-related deductions which may be carried forward and used in the prescribed manner to reduce taxable income in future years. At December 31, 2003, resource-related deductions available were approximately $96,241 (2002 - $111,794) and investment tax credits were $nil (2002 - $195), respectively. The excess of CHHC's net book value of its assets above its income tax pools has been recorded as a future income tax liability at the current income tax rate.

(a) The provision for income taxes differs from the amount obtained by applying the combined Federal and Provincial income tax rate of 42% (2002 - 43%) to income before income taxes. The difference relates to the following items:

	2003	2002
Computed expected tax provision	$ 61,746	$ 63,489
Add (deduct) the following:		
Resource allowance on Canadian production income	(18,466)	(18,882)
Royalties, lease rentals and mineral taxes	2,364	1,907
Large Corporation tax	–	765
Other	1,056	546
	$ 46,700	$ 47,825
Current	$ 57,200	$ 49,525
Future (reduction)	(10,500)	(1,700)
	$ 46,700	$ 47,825

8. Income taxes (continued):

(b) The components of the future income taxes at December 31 are as follows:

	2003	2002
Future income tax liabilities:		
Capital assets	$ 45,880	$ 55,971
Other	252	397
Future income tax assets:		
Abandonment costs	(8,497)	(6,476)
Capital lease	865	(892)
Future income taxes	$ 38,500	$ 49,000

9. Commitment and contingencies:

(a) The Company has entered into an agreement with Newfoundland Transhipment Limited whereby the Company acquired the right to the use of the Transhipment Terminal for crude oil storage and transhipment. The Company is committed to pay a portion of the cost of operation of the terminal over a ten-year period. The Company's share of the annual obligations is subject to annual calculations and is approximately $690 annually.

(b) CHHC's share of HMDC's annual lease obligations for office, equipment and warehouse land and building together with CHHC's office lease obligation for the next five years are approximately as follows:

2004	$ 2,647
2005	2,177
2006	1,912
2007	1,008
2008	118

(c) HMDC has provided a $70 million non-negotiable demand promissory note as part of the Operator's requirement to provide proof of financial responsibility to the Canada Newfoundland Offshore Petroleum Board in the event of potential claims under certain sections of the Canada Newfoundland Atlantic Accord Implementation Act, the Newfoundland Offshore Petroleum Drilling Regulations and the Newfoundland Offshore Area Petroleum Production and Conservation Regulations. The note will expire on April 29, 2006. CHHC's share of this commitment is $5,950.

In addition, the owners are required to provide further proof of financial responsibility by depositing letters of credit or cash in the gross amount of $30 million with the CNOPB (note 4).

10. Supplemental cash flow disclosure:

Changes in non-cash working capital balances:

	2003	2002
Accounts receivable	$ 47,003	$ (46,328)
Inventory	(1,721)	123
Prepaid expenses	(5)	796
Accounts payable and accrued liabilities	(1,156)	8,936
Taxes payable	32,229	44,676
Due to shareholder	6	(15)
	$ 76,356	$ 8,188

During the year ended December 31, 2003 the Company paid taxes of $25,080 (2002 - $4,475) and interest of $3,123 (2002 - $3,781).

11. Fair values:

The Company's financial instruments comprise cash and cash equivalents, accounts receivable, accounts payable and accrued liabilities and amounts payable to the shareholder. At December 31, 2003 and 2002, the fair values of the monetary assets and liabilities approximated their carrying values due to their short-term nature.

CDIC

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

comprenant

Société de gestion Canada Hibernia

RAPPORT ANNUEL
2003

CDIC

Table des matières

Rapport au Ministre	2
Compte rendu sur les désinvestissements	3
Conseil d'administration et direction	4
Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers	5
Pratiques en matière de régie d'entreprise	6
États financiers	
La Corporation de développement des investissements du Canada	7
Société de gestion Canada Hibernia	17

Bureau de
la direction

Case postale 71058
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario)
K2P 2L9

Téléphone : (613) 943-9391
Télécopieur : (613) 943-9390

RAPPORT AU MINISTRE

L'honorable Ralph Goodale
Ministre des Finances

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire part des résultats d'exploitation de La Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDIC ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003. Dans le cadre du processus de planification formelle de la CDIC, les objectifs de rendement annuels sont élaborés par entité, gérés et surveillés tout au long de l'exercice. Ces objectifs sont décrits de manière détaillée dans notre plan d'entreprise.

Les membres du conseil d'administration assurent la gestion de la société et prodiguent, au besoin, des conseils au ministre. Le conseil d'administration de la société continue de se préparer à l'aliénation du reste des éléments d'actif de la société et poursuit la liquidation ordonnée de ses obligations résiduelles.

En 2003, la CDIC s'est principalement concentrée sur sa participation dans la SGCH, la seule qui lui reste. La CDIC a retenu les services de conseillers financiers pour l'aider dans le cadre du processus de vente éventuelle. En 2003, la CDIC a reçu de la SGCH des dividendes s'élevant à 159 millions de dollars et elle a par la suite versé un montant équivalent en dividendes au gouvernement du Canada.

La CDIC est également tenue de gérer toute question en suspens découlant d'aliénations antérieures. Ces questions qui ont essentiellement trait à Canada Eldor Inc. (« CEI ») comprennent certaines éventualités relatives aux déchets ainsi que des litiges en cours.

Les éléments d'actif que la CDIC a vendus au nom du gouvernement depuis 1985 lui ont permis de réaliser un produit d'environ 2,0 milliards de dollars. En 2003, la CDIC n'a effectué aucun emprunt auprès du gouvernement, pas plus qu'elle n'a reçu de crédit.

Au nom du conseil d'administration,

Le président du conseil,
La corporation de développement
des investissements du Canada

Donald McQ. Shaver, O.C., D.Sc

Le 23 février 2004

COMPTE RENDU SUR LES DÉSINVESTISSEMENTS

La CDIC a été efficace dans le désinvestissement des participations de l'État dans diverses sociétés. Le tableau ci-dessous indique les actifs que la CDIC a vendus pour le compte de l'État, depuis sa création.

Société	Année	Produit (en millions de dollars)
Canadair Limitée	1986	140 $
The de Havilland Aircraft of Canada, Limited	1986	90
Teleglobe Canada	1987	505
Fishery Products International Limited	1987	104
La Corporation de développement du Canada	1986-1987	361
Nordion International Inc.	1991	165
Varity Corporation	1987-1991	9
Telesat Canada	1992	155
Corporation Cameco	1992-1993-1994-1995	320
Co-enerco Resources Ltd.	1993	74
Ginn Publishing Canada Inc.	1994	10
Varity Corporation	1996	31
Theratronics International Limitée	1998	15
		1 979 $

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION AU 23 FÉVRIER 2004

Ministre responsable de la CDIC
L'honorable Ralph Goodale
Ministre des Finances

Conseil d'administration

Donald McQ. Shaver, OC, D.Sc.
Président du conseil
La Corporation de développement des investissements du Canada
Président du conseil
The Shaver Group
Cambridge (Ontario)

Membre depuis : 1983
Président du conseil depuis : 1995
Mandat actuel prend fin le 4 décembre 2005

Gordon W. King (1) (2)
Administrateur de sociétés
Ottawa (Ontario)

Membre depuis : 1995
Mandat actuel prend fin le 15 septembre 2005

N. William Ross, LL.M. (1)
Président émérite du conseil et associé
Weir & Foulds
Toronto (Ontario)

Membre depuis : 1993
Mandat actuel prend fin le 15 septembre 2005

William R. Teschke (1) (2)
Dirigeant
Vancouver (Colombie-Britannique)

Ancien membre : de 1983 à 1995
Membre depuis : 1997
Mandat actuel prend fin le 15 septembre 2005

Benita M. Warmbold, CA (2)
Directrice générale
Northwater Capital Management Inc.
Toronto (Ontario)

Ancienne vice-présidente directrice de la société
Membre depuis : 1997
Mandat actuel prend fin le 15 septembre 2005

Direction

Patrice S. Walch-Watson
Secrétaire de la société

Comités du conseil d'administration

(1) Comité de vérification
(2) Comité de liaison administrative

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable des états financiers consolidés ci-joints de La Corporation de développement des investissements du Canada. Ces états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Lorsque diverses méthodes comptables acceptables existent, la direction a adopté celles qu'elle juge les plus pertinentes, compte tenu des circonstances. Les états financiers ne sont pas précis, car ils contiennent certains montants qui exigent le recours au jugement ou qui sont fondés sur les meilleures estimations possibles. La direction a préparé les renseignements financiers présentés ailleurs dans ce rapport annuel et s'est assurée qu'ils concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

La CDIC maintient des systèmes de contrôles internes, comptables et administratifs. Ces systèmes sont conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable quant à la fiabilité des livres et registres comptables et à leur fiabilité aux fins de l'établissement des états financiers; les systèmes sont aussi conçus de manière à rendre compte correctement de l'actif de la société et à assurer une protection convenable de cet actif.

Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités concernant les états financiers contenus dans ce rapport, principalement par l'intermédiaire de son comité de vérification. Le comité de vérification passe en revue les états financiers consolidés annuels de la société, fait rapport de ses constatations au conseil d'administration et les lui soumet pour approbation. Le comité de vérification rencontre les vérificateurs nommés par l'actionnaire afin de passer en revue des questions de vérification ainsi que des questions de présentation de l'information financière. Du fait de son personnel restreint, la CDIC a été dispensée, par décret, de l'obligation d'effectuer des vérifications internes.

Les vérificateurs nommés par l'actionnaire, soit le vérificateur général du Canada et KPMG s.r.l., ont effectué la vérification des états financiers consolidés de la société et ont produit un rapport distinct sur ces états financiers.

Administratrice,
La Corporation de développement
des investissements du Canada

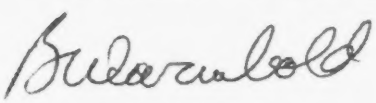

Benita M. Warmbold

Le 23 février 2004

PRATIQUES EN MATIÈRE DE RÉGIE D'ENTREPRISE

Le conseil d'administration de la CDIC procède à la liquidation de la société, de façon efficace et efficiente. La CDIC a pour mandat de voir à la gestion commerciale des activités de la société qui restent.

Le conseil d'administration de la CDIC assume de façon active la direction et la gérance de la société, en travaillant en étroite collaboration avec les conseillers, l'avocat ainsi qu'avec le conseil d'administration et la direction de la SGCH, et en veillant au bon fonctionnement du conseil d'administration.

Dans l'exercice de ses activités, le conseil d'administration reçoit l'appui du comité de vérification et du comité de liaison administrative.

Le conseil d'administration participe à l'élaboration du plan d'entreprise de la société et en surveille la mise en œuvre au cours de la période visée. Pour ce faire, il évalue l'orientation stratégique de la société en fonction des nouvelles réalités du milieu des affaires. Il repère et gère les risques tout au long du processus.

Le plan d'entreprise approuvé par le conseil d'administration, le rapport annuel et les réunions exigées par le Ministre et les représentants du gouvernement permettent d'assurer une communication efficace avec l'État et le public.

Le président du conseil évalue l'efficacité du conseil d'administration et amorce le processus de renouvellement de ses membres, au besoin. La question de la régie d'entreprise relève de l'ensemble du conseil d'administration.

AUDITOR GENERAL OF CANADA
Vérificatrice générale du Canada

KPMG s.r.l.
Comptables agréés

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre des Finances

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Corporation de développement des investissements du Canada au 31 décembre 2003 et les états consolidés des résultats et du déficit cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la société et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, aux statuts et aux règlements administratifs de la société et de ses filiales en propriété exclusive.

Pour la vérificatrice générale du Canada

Alain Boucher

Alain Boucher, CA
Principal

Ottawa, Canada
Le 6 février 2004

KPMG s.r.l.

Comptables agréés

Ottawa, Canada
Le 6 février 2004

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Bilan consolidé

31 décembre 2003, avec chiffres correspondants de 2002
(en milliers)

	2003	2002
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme	12 876 $	13 534 $
Sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada (note 4)	61 000	63 000
Montant à recevoir de la Société de gestion Canada Hibernia (note 5)	100	94
Débiteurs	32	40
	74 008	76 668
Participation dans la Société de gestion Canada Hibernia (note 5)	–	–
	74 008 $	76 668 $
Passif et avoir de l'actionnaire		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	194 $	450 $
Obligation liée à la restauration des lieux (note 6 d))	4 567	1 167
Obligation liée à l'élimination des déchets (note 6 a))	7 633	7 597
Tranche à court terme des obligations au titre des avantages sociaux des retraités (note 7)	512	681
	12 906	9 895
Obligations au titre des avantages sociaux des retraités (note 7)	1 641	1 604
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions		
Autorisé - nombre illimité d'actions ordinaires		
Émis et libéré - 101 actions ordinaires	1	1
Surplus d'apport	743 184	743 184
Déficit accumulé	(683 724)	(678 016)
	59 461	65 169
Éventualités (note 6)		
	74 008 $	76 668 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Au nom du Conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

État consolidé des résultats et du déficit accumulé

Exercice terminé le 31 décembre 2003, avec chiffres correspondants de 2002
(en milliers)

	2003	2002
Activités de la société		
Intérêts créditeurs sur l'encaisse et les placements à court terme	388 $	340 $
Frais d'exploitation et d'aliénation	(1 350)	(1 378)
Dividende (note 5)	159 000	–
Bénéfice (perte) d'exploitation, montant net	158 038	(1 038)
Coûts de restauration des lieux (note 6 d))	(3 892)	(1 025)
Coûts d'élimination des déchets (note 6 a))	(755)	(844)
Coûts liés au règlement des litiges (notes 6 b) et e))	(99)	(16 163)
Bénéfice net (perte nette)	153 292	(19 070)
Déficit accumulé au début de l'exercice	(678 016)	(658 946)
Dividende versé (note 5)	(159 000)	–
Déficit accumulé à la fin de l'exercice	(683 724) $	(678 016) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2003, avec chiffres correspondants de 2002
(en milliers)

	2003	2002
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Exploitation		
Intérêts créditeurs	389 $	365 $
Liquidités versées au titre des frais d'exploitation et d'aliénation	(1 737)	(1 724)
Liquidités versées au titre des coûts de restauration des lieux	(492)	(683)
Liquidités versées au titre des coûts d'élimination des déchets	(719)	(402)
Liquidités versées pour régler des réclamations en cours	(99)	(16 163)
Liquidités versées pour payer la retenue de garantie	–	(1 550)
Dividende reçu	159 000	–
	156 342	(20 157)
Investissement		
Virement en provenance des liquidités dont l'utilisation est restreinte	–	1 550
Financement		
Dividende versé	(159 000)	–
Diminution des liquidités	(2 658)	(18 607)
Liquidités au début de l'exercice	76 534	95 141
Liquidités à la fin de l'exercice	73 876 $	76 534 $

Les liquidités comprennent l'encaisse et les placements à court terme ainsi que les sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada. La société considère les liquidités comme étant des placements facilement réalisables dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2003
(Tous les montants sont en milliers de dollars.)

---

1. La société

La Corporation de développement des investissements du Canada (la « société » ou la « CDIC ») a été constituée en 1982 en vertu des dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, et est la propriété exclusive de sa Majesté du chef du Canada. La société est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et est un mandataire de sa Majesté.

En 1998, une loi a été promulguée en vue d'assujettir la société aux dispositions de l'impôt des grandes sociétés (« IGS ») en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada (la « Loi »). En décembre 2003, une loi a été adoptée visant la radiation de la société de la liste des sociétés d'État imposables visées par la Loi avec effet le 3 janvier 1995, date à laquelle le mandat de la société a été modifié pour qu'elle procède à la réduction progressive et ordonnée de ses activités. Par conséquent, la société a cessé d'être assujettie aux impôts sur les bénéfices et le capital à compter du 3 janvier 1995.

2. Les activités de la société

La CDIC a pour mandat de procéder à la réduction progressive de ses activités, en se dessaisissant de ses biens de façon ordonnée et en se préparant à sa liquidation éventuelle.

Le Conseil d'administration gère la société avec l'aide de conseillers. En 1998, une loi autorisait la CDIC à de départir du reste de ses éléments d'actif et de passif, et le gouvernement à assumer certaines obligations. Cette loi confère également au ministre des Finances le pouvoir de procéder à la liquidation de la société.

La participation de la société dans la Société de gestion Canada Hibernia (« SGCH ») et les sommes qu'elle a déposées dans un compte du Trésor du Canada sont les plus importants éléments d'actif qu'il lui reste.

La société gère également les éventualités dont il est question à la note 6.

Le Conseil d'administration de la société continue d'élaborer des stratégies en matière d'aliénation des éléments d'actif restants de la société et de réduction progressive et ordonnée des obligations restantes de cette dernière.

3. Principales conventions comptables

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers de Canada Eldor Inc. (« CEI »), filiale en propriété exclusive, ont été consolidés avec ceux de la société.

b) Participation

La participation de la société dans la SGCH, entité en propriété exclusive, acquise à des fins de cession ou de privatisation dans un avenir rapproché, est considérée comme un placement temporaire et elle est comptabilisée au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux.

Les états financiers vérifiés de la SGCH sont joints aux présentes.

c) Placements à court terme

Les placements à court terme sont évalués au prix coûtant qui se rapproche de la juste valeur, étant donné la courte période jusqu'à l'échéance. Lorsqu'un placement à court terme subit une perte de valeur durable, la valeur comptable de ce placement est réduite en conséquence.

d) Coûts d'aliénation et recouvrements

Les coûts d'aliénation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés et les recouvrements sont constatés lorsqu'il existe une assurance raisonnable quant à leur réalisation. Les coûts d'aliénation sont inclus dans les frais d'exploitation et d'aliénation.

e) Avantages sociaux des retraités

Le coût des avantages sociaux futurs des retraités gagnés par ces derniers est établi comme étant la valeur actuarielle de la totalité des prestations prévues futures, fondée sur un facteur du coût des prestations prévues. Des projections relatives aux prestations sont établies chaque année en fonction d'un facteur lié au taux d'inflation, et les prestations sont présumées être versées chaque année après le départ à la retraite, tout au long de la vie du retraité ou de celle de ses personnes à charge. L'évaluation se fonde sur un taux lié au marché et sur d'autres hypothèses actuarielles qui représentent les meilleures estimations de la direction. Les obligations au titre des avantages sociaux ne sont pas précapitalisées.

L'excédent du gain net actuariel (de la perte nette actuarielle) sur plus de 10 % de l'obligation au titre des avantages sociaux est amorti sur l'espérance de vie moyenne résiduelle des anciens employés.

3. Principales conventions comptables (suite)

f) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés des éléments d'actif et de passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

4. Sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada

CEI a un montant de 61 000 $ (63 000 $ en 2002) en dépôt dans un compte spécial du Trésor du Canada ne portant pas intérêt.

5. Participation dans la Société de gestion Canada Hibernia

Le coût de la participation de la CDIC dans la SGCH s'élève à un dollar.

Le 19 mars 1993, la SGCH a acquis, sans contrepartie, une participation directe de 8,5 % dans le Projet de développement Hibernia et une participation de 8,5 % dans la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée. La SGCH a été constituée dans le seul but de détenir, de gérer, de financer et, en dernier lieu, de procéder à la cession de la participation de 8,5 % dans le Projet de développement Hibernia. Aux termes d'un protocole d'entente conclu le 8 juin 1993 entre le gouvernement du Canada (le « gouvernement »), la société et la SGCH, le gouvernement a affecté et versé directement à la SGCH les fonds nécessaires pour qu'elle s'acquitte de ses obligations à l'égard du financement des coûts afférents au Projet de développement Hibernia. La production d'Hibernia a débuté vers la fin de 1997, et en 1998 la SGCH a atteint le stade de l'exploitation commerciale.

Les crédits versés directement par le gouvernement à la SGCH en vue du financement des coûts afférents au Projet de développement Hibernia ont été crédités au surplus d'apport de la SGCH et ils ne sont pas reflétés dans le coût lié à la participation de la CDIC dans la SGCH. Au 31 décembre 2002, tous les crédits reçus du gouvernement avaient été remboursés. En 2003, la CDIC a reçu un dividende de 159 000 $ de la part de la SGCH et elle a par la suite versé cette somme au gouvernement à titre de dividende.

La SGCH finance ses propres frais d'administration et elle rembourse à la CDIC tous les frais engagés par cette dernière au nom de la SGCH.

5. Participation dans la Société de gestion Canada Hibernia (suite)

La SGCH utilise la méthode de capitalisation du coût entier, selon laquelle la valeur comptable nette des immobilisations de la SGCH est limitée au montant recouvrable estimatif qui est défini comme les rentrées nettes futures tirées des réserves prouvées moins le coût des immobilisations futur, le coût des propriétés non mises en valeur, les frais généraux et administratifs futurs, les coûts futurs d'abandon et de restauration des lieux et les impôts sur les bénéfices futurs. Aucun rajustement n'a été apporté à la valeur comptable des immobilisations de la SGCH par suite de ce calcul.

6. Éventualités

a) Aux termes du contrat d'achat et de vente conclu entre CEI et la Corporation Cameco (« Cameco »), celles-ci ont convenu d'une formule de partage des coûts communs futurs, à l'exclusion des charges d'exploitation normales, qui seraient engagés relativement à certains déchets existants précis accumulés par CEI au 5 octobre 1988, soit la date de la cession des activités et de l'actif de CEI à Cameco. Cette dernière a pris en charge la première tranche de 2 000 $ de ces coûts communs, ainsi que les vingt-trois quatre-vingt-dix-huitièmes (23/98) de la tranche suivante de 98 000 $. CEI assumera pour sa part les soixante-quinze quatre-vingt-dix-huitièmes (75/98) de cette tranche de 98 000 $ ainsi que les coûts communs venant en excédent de 100 000 $.

Le gouvernement fédéral cherche des solutions pour une gestion à long terme des déchets à faible radioactivité. La plupart des coûts communs établis en vertu des clauses de dédommagement prévues dans l'accord sont liés aux déchets existants situés dans deux emplacements qui sont maintenant abandonnés et qui n'ont accepté aucun autre déchet depuis le 5 octobre 1988. L'ampleur ultime des coûts communs est largement fonction de l'aboutissement de l'examen et de l'établissement par le gouvernement, de concert avec les collectivités locales touchées, de l'emplacement et du type d'installation d'élimination des déchets qui sera construite, des normes en matière de mesures correctrices qui seront établies par la Commission canadienne de sûreté nucléaire et des technologies qui peuvent être utilisées pour répondre à ces normes au moment de leur établissement.

6. Éventualités (suite)

Le 30 septembre 2002, le gouvernement du Canada, Cameco et CEI ont signé une lettre d'intention non contraignante afin d'établir la structure d'une entente ayant force obligatoire octroyant au gouvernement du Canada la possibilité d'acheter à Cameco certains lieux et certaines installations de gestion des déchets y compris la propriété et l'ensemble des droits et des obligations découlant des déchets des terrains. La lettre d'intention stipule que toute tranche restante de l'obligation de coûts communs de Cameco découlant de l'entente d'achat et de vente sera réglée à CEI en cinq versements annuels égaux, à compter de la date de cession du titre de propriété des lieux et des installations. Les parties collaborent en vue de finaliser et de signer une entente ayant force obligatoire.

CEI comptabilise annuellement les coûts communs liés aux déchets à ciel ouvert, selon des estimations fournies par Cameco. Au 31 décembre 2003, Cameco estimait les coûts communs à 16 434 $ (15 512 $ en 2002) et la part de CEI, à 11 047 $ (10 341 $ en 2002). Au 31 décembre 2003, l'obligation de CEI relativement aux coûts communs prévus pour les déchets à ciel ouvert s'établissait à 7 633 $ (7 597 $ en 2002). Il est probable que CEI contractera des obligations supplémentaires futures au titre des coûts communs; il n'est toutefois pas possible de faire des estimations raisonnables de l'ampleur de ces obligations à ce moment-ci.

b) CEI et Cameco sont codéfenderesses dans une poursuite inscrite au nom de certains participants au régime de retraite d'Eldorado. En juin 2002, les parties se sont entendues pour régler la poursuite et CEI a assumé la responsabilité d'une tranche de 16 163 $ du total du règlement. Les fonds ont été entiercés et ne seront libérés que lorsque les modalités du règlement auront été approuvées par le tribunal. Les modalités définitives du règlement, y compris le mode de distribution des fonds, n'ont pas encore fait l'objet d'une entente.

c) CEI est codéfenderesse avec la province d'Ontario, le procureur général du Canada, la Commission canadienne de sûreté nucléaire et BOC Canada Limited dans le cadre d'un recours collectif proposé, intenté par certains résidents de la municipalité antérieurement connue sous le nom de Delorno, dans le comté de Hastings en Ontario. La poursuite est fondée sur la contamination présumée de certaines propriétés. CEI a déposé un avis d'intention de présenter une défense. L'aboutissement et l'incidence, le cas échéant, de cette poursuite pour CEI, ne peuvent être déterminés à ce moment-ci.

6. Éventualités (suite)

d) Aux termes du contrat conclu entre CEI et Cameco, CEI a convenu de rembourser à Cameco les coûts liés au déclassement d'un ancien site minier. CEI inscrit ces coûts annuellement selon des estimations que lui fournit Cameco. Avant 2003, les estimations des coûts n'étaient disponibles qu'une fois l'an. En 2003, CEI a inscrit ces coûts pour une période de cinq ans selon des estimations que lui a fourni Cameco. Au 31 décembre 2003, le montant comptabilisé s'élevait à 4 567 $ (1 167 $ en 2002). Il est probable que CEI engage d'autres charges à titre de coûts de déclassement à l'avenir. Cependant, l'ampleur ultime de cette obligation ne peut être estimée de façon raisonnable à ce moment-ci.

e) En janvier 2003, une poursuite a été signifiée par Colorado School of Mines, nommant la société et CEI comme étant deux des parties défenderesses. La poursuite allègue que les défenderesses ont causé la contamination de l'environnement et elle cherche à recouvrer les coûts passés et futurs de nettoyage de l'emplacement contaminé. La poursuite a été réglée au cours de l'exercice.

f) En 2001, une poursuite a été déposée contre Multidata Systems International Inc., Theratronics, CDIC et MDS Inc. La poursuite allègue que les demandeurs ont été surexposés à des radiations alors qu'ils recevaient des traitements dans une clinique au Panama. Une requête demandant le rejet de la réclamation contre la CDIC pour cause de défaut de compétence a été déposée. À l'heure actuelle, l'importance de l'obligation qui pourrait, le cas échéant, découler de cette poursuite ne peut être évaluée de manière raisonnable.

7. Obligations au titre des avantages sociaux des retraités

Aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu entre CEI et Cameco, CEI est tenue de capitaliser certains coûts liés aux avantages complémentaires de retraite pour les employés qui ont pris leur retraite avant octobre 1988. Les avantages en cause comprennent l'assurance-vie et l'assurance soins de santé et soins dentaires. Voici des informations sur le régime d'avantages complémentaires de restraite de CEI :

	2003	2002
Obligation au titre des prestations constituées en fonction de la valeur actuarielle actuelle	3 931 $	4 043 $
Obligation à payer portée au bilan	2 153	2 285
Prestations versées	(525)	(547)
Charge relative aux prestations	396	340

7. Obligations au titre des avantages sociaux des retraités (suite)

Le régime de prestations n'est pas financé par anticipation, ce qui donne lieu à un régime déficitaire égal à l'obligation au titre des prestations constituées. Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour le calcul des obligations au titre des prestations constituées sont comme suit :

	2003	2002
Taux d'actualisation	6,0 %	6,5 %
Taux d'augmentation des prestations	10,0 %	11,0 %

8. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants au 31 décembre 2002 ont été réagencés pour en permettre la comparaison avec ceux de l'exercice à l'étude.

KPMG LLP
Chartered Accountants
1200 205 - 5th Avenue SW
Calgary AB T2P 4B9

Telephone (403) 691-8000
Telefax (403) 691-8008
www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de
La Société de gestion Canada Hibernia

Nous avons vérifié les bilans de la Société de gestion Canada Hibernia aux 31 décembre 2003 et 2002 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2003 et 2002 ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la société, dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers, ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, aux statuts et aux règlements administratifs de la société.

KPMG s.r.l.

Comptables agréés

Calgary, Canada

Le 6 février 2004

SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA

Bilans

31 décembre 2003 et 2002
(en milliers de dollars)

	2003	2002
Actif		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces	67 620 $	31 830 $
Débiteurs	270	47 273
Stocks (note 2 g))	1 721	–
Charges payées d'avance	67	62
	69 678	79 165
Immobilisations (note 3)	268 567	314 107
Somme au comptant entiercée (note 4)	2 550	2 550
Somme au comptant détenue au titre de l'abandon futur des lieux (note 5)	26 055	12 000
	366 850 $	407 822 $
Passif et avoir de l'actionnaire		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	15 480 $	16 636 $
Impôts exigibles	41 017	9 405
Obligation à court terme découlant d'un contrat de location (note 6)	2 685	2 920
Somme à payer à l'actionnaire	100	94
	59 282	29 055
Obligation à long terme découlant d'un contrat de location (note 6)	21 853	29 896
Impôts futurs (note 8)	38 500	49 000
Provision pour abandon des lieux	26 055	20 025
	145 690	127 976
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions		
Autorisé - nombre illimité d'actions ordinaires		
Émis et entièrement libéré - 1 action ordinaire	–	–
Bénéfices non répartis	221 160	279 846
	221 160	279 846
Engagement et éventualités (notes 7 et 9)		
	366 850 $	407 822 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA

États des résultats et des bénéfices non répartis

Exercices terminés les 31 décembre 2003 et 2002
(en milliers de dollars)

	2003	2002
Produits		
Ventes de pétrole brut, déduction faite des redevances et des frais de commercialisation	238 142 $	236 193 $
Intérêts	1 244	1 079
	239 386	237 272
Charges		
Épuisement et amortissement	66 020	56 838
Exploitation	17 841	21 925
Intérêts sur le contrat de location-acquisition	3 124	3 781
Provision pour abandon des lieux	6 030	5 938
Frais administratifs	1 051	1 037
Perte de change (gain)	(1 694)	105
	92 372	89 624
Bénéfice avant les impôts sur les bénéfices et les autres impôts	147 014	147 648
Impôts sur les bénéfices et autres impôts (note 8)	46 700	47 825
Bénéfice net de l'exercice	100 314	99 823
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	279 846	180 023
Dividendes	(159 000)	–
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	221 160 $	279 846 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA

États des flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre 2003 et 2002
(en milliers de dollars)

	2003	2002
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Exploitation		
Bénéfice net de l'exercice	100 314 $	99 823 $
Éléments hors caisse		
Charge d'impôts futurs (réduction)	(10 500)	(1 700)
Épuisement et amortissement	66 020	56 838
Provision pour abandon des lieux	6 030	5 938
Opérations de change, montant non réalisé	(5 378)	(302)
Fonds provenant de l'exploitation	156 486	160 597
Variation du fonds de roulement hors caisse (note 10)	76 356	8 188
	232 842	168 785
Financement		
Dividendes	(159 000)	–
Remboursements de crédits parlementaires	–	(127 966)
Paiements aux termes de l'obligation découlant d'un contrat de location	(2 900)	(2 598)
	(161 900)	(130 564)
Investissement		
Immobilisations (note 3)	(21 097)	(25 449)
Somme au comptant détenue au titre de l'abandon futur des lieux (note 5)	(14 055)	(12 000)
	(35 152)	(37 449)
Augmentation des espèces et quasi-espèces	35 790	772
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	31 830	31 058
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	67 620 $	31 830 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 31 décembre 2003 et 2002
(Tous les montants sont en milliers de dollars.)

---

1. Société de gestion Canada Hibernia

La Société de gestion Canada Hibernia (la « société » ou « SGCH ») a été constituée le 4 décembre 1992 en vertu des dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. En mars 1993, la Corporation de développement des investissements du Canada (« CDIC ») a fait l'acquisition de la société. Avant mars 1993, la société était inactive. La société est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le 19 mars 1993, la société a acquis sans contrepartie une participation économique directe de 8,5 % dans le Projet de développement Hibernia ainsi qu'une participation de 8,5 % dans la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée (« SEDH »). La seule raison d'être de la SGCH est de détenir, de gérer, de financer et, en bout de ligne, d'aider à la cession de la participation de 8,5 % qu'elle détient dans le Projet de développement Hibernia. Conformément à un protocole d'entente daté du 8 juin 1993 conclu entre le gouvernement du Canada (le « gouvernement »), la CDIC et la SGCH, le gouvernement a affecté les fonds dont la SGCH a besoin pour s'acquitter de ses obligations à l'égard du financement du Projet de développement Hibernia. La production d'Hibernia a commencé à la fin de 1997 et, au cours de 1998, la SGCH a affiché des rentrées nettes suffisantes pour financer ses activités et pour s'acquitter de ses obligations continues sans autres crédits du gouvernement.

La SEDH agit en qualité de mandataire des participants au Projet de développement Hibernia. Toutes les dépenses engagées dans le cadre du projet, autres que celles qui sont liées au transport du pétrole depuis le projet et aux redevances, sont imputées au compte conjoint appartenant aux participants au prorata des participations économiques directes qu'ils y détiennent. Le financement du compte conjoint se fait directement par les participants.

La filiale en propriété exclusive de la société, CHHC Oil Limited, a été constituée en décembre 1997 et elle est actuellement inactive.

2. Principales conventions comptables

a) Participation dans le Projet de développement Hibernia et dans la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée

Les frais de mise en valeur imputés au compte conjoint après la date d'acquisition de la participation économique directe sont capitalisés. Les frais de mise en valeur comprennent les coûts des grands travaux et d'aménagement des installations de production lesquelles se composent d'une plate-forme gravitaire et de superstructures (installations de production extracôtières). Les frais généraux et administratifs engagés avant que le projet n'atteigne le stade de l'exploitation commerciale ont également été capitalisés. Toutes les activités de mise en valeur de la société sont menées conjointement avec les autres propriétaires.

2. Principales conventions comptables (suite)

b) Immobilisations

La société utilise la méthode de la capitalisation du coût entier, et la valeur comptable nette des immobilisations de la société est limitée au montant recouvrable estimatif qui est défini comme étant l'ensemble des rentrées nettes futures tirées des réserves prouvées moins les coûts futurs des immobilisations, le coût des propriétés non mises en valeur, les frais généraux et administratifs futurs, les coûts futurs d'abandon et de restauration des lieux et les impôts sur les bénéfices.

c) Épuisement et amortissement

Les coûts sont virés au compte des coûts amortissables à mesure que des réserves prouvées sont établies, pour ensuite être épuisés selon la méthode proportionnelle au rendement en fonction des réserves prouvées. La société exclut une partie des coûts engagés dans le cadre du projet d'après une comparaison qu'elle fait entre les réserves prouvées existantes et le total des réserves prouvées et probables qui devraient être établies une fois le projet réalisé. Au 31 décembre 2003, la société avait exclu 97 920 $ (109 800 $ en 2002) en coûts engagés du calcul de l'amortissement et de l'épuisement. Le pétrolier de brut est amorti selon la méthode proportionnelle au rendement en fonction des volumes transportés sur la durée estimative du gisement d'Hibernia.

d) Coûts futurs d'abandon et de restauration des lieux

Les coûts futurs d'abandon sont passés en charges selon la méthode de l'amortissement proportionnel au rendement sur la durée des réserves prouvées résiduelles. Ces coûts sont fondés sur des estimations d'ingénierie effectuées en fin d'exercice à l'égard des coûts prévus de restauration des lieux. Les charges réelles seront imputées à la provision pour abandon des lieux à mesure qu'elles seront engagées. La société a commencé, en 2002, à accumuler des fonds afin de pourvoir à cette obligation future, comme l'explique la note 5.

e) Conversion des comptes établis en devises

Les opérations que la société conclut en devises sont inscrites en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de chaque opération. Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont rajustés pour tenir compte des taux de change en vigueur à la date du bilan. Les éléments monétaires libellés en devises et ayant une durée prédéterminée ou prévisible de plus de un an sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains ou les pertes non réalisés qui découlent de ces opérations sont imputés aux résultats.

2. Principales conventions comptables (suite)

f) Espèces et quasi-espèces

Les placements de la société sont considérés comme étant des quasi-espèces et ils sont inscrits au prix coûtant plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la valeur marchande.

g) Stocks

Les stocks de pétrole brut sont évalués au coût de production, selon la méthode de l'épuisement successif, ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Au 31 décembre 2003, la société avait 1 664 $ (néant en 2002) en stock dans les tiges de forage et 57 $ (néant en 2002) en stock de pétrole brut.

h) Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices sont comptabilisés selon la méthode du report d'impôt variable. Les écarts temporaires entre l'assiette fiscale d'un élément d'actif ou de passif et sa valeur comptable paraissant au bilan servent à calculer les actifs et passifs d'impôts futurs. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont calculés à l'aide des taux d'imposition en vigueur.

i) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des éléments d'actif et de passif déclarés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges déclarés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

3. Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant moins l'épuisement et l'amortissement cumulés.

			2003	2002
	Prix coûtant	Amortissement et épuisement cumulés	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Projet de développement Hibernia				
Installations de production extracôtières	366 241 $	130 145 $	236 096 $	262 803 $
Coûts de forage	98 991	93 709	5 282	21 245
	465 232	223 854	241 378	284 048
Pétrolier de brut (note 6)	39 534	12 345	27 189	30 059
	504 766 $	236 199 $	268 567 $	314 107 $

Au 31 décembre 2003, le solde des immobilisations a été réduit par des crédits d'impôt à l'investissement de 55 377 $ (54 760 $ en 2002).

4. Somme au comptant entiercée

Avant d'accorder l'autorisation de forer et d'effectuer d'autres travaux associés à la mise en valeur et à la production du projet Hibernia, l'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers (l'« OCTHE ») exige une preuve de solvabilité. Afin de satisfaire à cette exigence, la société a entiercé une somme au comptant. L'OCTHE a, en certaines circonstances, des droits sur cette somme entiercée, mais la SGCH conserve les intérêts produits par ce compte.

5. Somme au comptant détenue au titre de l'abandon futur des lieux

Depuis 2002, la société dépose des sommes dans un compte du Trésor du Canada aux fins de l'abandon futur des installations d'Hibernia. La société a l'intention de détenir dans de ce compte ne portant pas intérêt une somme au comptant équivalant à la provision pour abandon futur.

6. Pétrolier de brut

La société, de concert avec deux autres participants, a conclu des ententes prévoyant l'affrètement à temps et l'exploitation d'un pétrolier pour le transport du pétrole depuis le projet. La part de la société dans les obligations fixes annuelles est d'environ 6 500 $. La société a commencé à effectuer des versements en novembre 1997 pour une durée initiale de dix ans. L'entente prévoit une prorogation de cinq ans et cinq prorogations facultatives de deux ans, la durée totale du contrat de location ne devant pas excéder vingt-cinq ans. L'affrètement à temps a été considéré à titre de contrat de location-acquisition aux fins comptables. Par conséquent, la participation de 25,373 % de la SGCH dans le pétrolier a été capitalisée et figure au bilan sous le poste « Immobilisations ». L'obligation à long terme découlant du contrat de location représente la valeur actuelle des paiements de capital versés au titre du pétrolier affrété à temps, actualisée au taux de 11,1 % sur 15 ans.

7. Redevances

La convention de redevances d'Hibernia prévoit que des redevances seront versées par les propriétaires à la province de Terre-Neuve, de la façon suivante :

a) de 1 % à 5 % à payer sur les ventes brutes, déduction faite des frais de transport (présentement 5 %);

b) 30 % à payer sur les ventes nettes à partir du moment où les ventes nettes cumulatives dépassent 8 ½ % de l'investissement total dans le projet. L'investissement total [qui inclut les redevances brutes mentionnées en a)] comprend des provisions de 1 % pour les dépenses en immobilisations, de 10 % pour les frais d'exploitation et de 15 % pour le rendement, provisions qui sont prises sur l'investissement total et dont les taux sont composés annuellement.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2003, la société a versé des redevances d'environ 6 254 $ (4 436 $ en 2002).

La convention de participation aux profits nets (« PPN ») prévoit une redevance de 10 % payable au gouvernement du Canada à compter du moment où les propriétaires d'Hibernia auront remboursé une certaine aide financière reçue du gouvernement du Canada (ce qui devrait se produire en 2009) et lorsque certains niveaux de rentabilité du projet auront été atteints. La redevance se paie sur les ventes nettes cumulatives de chaque propriétaire, moins les dépenses admissibles cumulatives au titre des immobilisations, de l'exploitation et du transport. Aucune redevance n'a été versée jusqu'à maintenant.

8. Impôts sur les bénéfices

La société dispose de déductions au titre des ressources pouvant être reportées prospectivement et utilisées de la manière prescrite, en vue de réduire le bénéfice imposable des exercices à venir. Au 31 décembre 2003, les déductions au titre des ressources s'élevaient à environ 96 241 $ (111 794 $ en 2002) et les crédits d'impôts à l'investissement s'établissaient à néant $ (195 $ en 2002). L'excédent de la valeur comptable nette de l'actif de la SGCH sur la valeur de ses réserves aux fins fiscales, a été comptabilisé à titre de passifs d'impôts futurs, selon le taux d'imposition actuellement en vigueur.

a) La provision pour les impôts sur les bénéfices diffère du montant obtenu en appliquant le taux combiné d'imposition fédéral et provincial de 42 % (43 % en 2002) au bénéfice avant les impôts. L'écart provient des éléments suivants :

	2003	2002
Provision fiscale prévue calculée	61 746 $	63 489 $
Ajouter (soustraire) les éléments suivants :		
Déduction relative à des ressources au titre du revenu de production canadienne	(18 466)	(18 882)
Redevances, location à bail et impôts miniers	2 364	1 907
Impôt des grandes sociétés	–	765
Autres	1 056	546
	46 700 $	47 825 $
Impôts exigibles	57 200 $	49 525 $
Impôts futurs (réduction)	(10 500)	(1 700)
	46 700 $	47 825 $

8. Impôts sur les bénéfices (suite)

b) Aux 31 décembre, les impôts futurs se composent de ce qui suit :

	2003	2002
Passifs d'impôts futurs		
Immobilisations	45 880 $	55 971 $
Autres	252	397
Actifs d'impôts futurs		
Coûts d'abandon des lieux	(8 497)	(6 476)
Contrat de location-acquisition	865	(892)
Impôts futurs	38 500 $	49 000 $

9. Engagement et éventualités

a) La société a conclu une entente avec Newfoundland Transhipment Limited aux termes de laquelle elle a acquis le droit d'utiliser le terminal de transbordement pour le stockage et le transbordement de son pétrole brut. La société s'est engagée à verser, sur une période de dix ans, une partie du coût de l'exploitation du terminal. La part des obligations annuelles de la société à ce chapitre dépend de calculs annuels et elle s'élève à environ 690 $ par année.

b) La part de la SGCH dans les obligations locatives annuelles de la SEDH pour les bureaux, le matériel, et les terrains et installations d'entreposage ainsi que sa propre obligation locative pour des bureaux sont approximativement les suivantes pour les cinq prochains exercices :

2004	2 647 $
2005	2 177
2006	1 912
2007	1 008
2008	118

9. Engagement et éventualités (suite)

c) Afin de satisfaire à l'exigence selon laquelle l'exploitant est tenu d'apporter une preuve de solvabilité à l'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers dans le cas de litiges éventuels aux termes de certains chapitres de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve*, du *Règlement sur le forage pour hydrocarbures dans la zone extracôtière de Terre-Neuve* et du *Règlement sur la production et la rationalisation de l'exploitation des hydrocarbures dans la zone extracôtière de Terre-Neuve*, la SEDH a fourni un billet à vue non négociable de 70 millions de dollars. Le billet vient à échéance le 29 avril 2006. La quote-part de la SGCH sur ce billet s'élève à 5 950 $.

De plus, les propriétaires sont tenus d'apporter une preuve de solvabilité supplémentaire en déposant à l'OCTHE des lettres de crédit ou du comptant d'un montant brut de 30 millions de dollars (voir la note 4).

10. Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie

Les variations des soldes du fonds de roulement hors caisse se résument comme suit :

	2003	2002
Débiteurs	47 003 $	(46 328)$
Stocks	(1 721)	123
Charges payées d'avance	(5)	796
Créditeurs et charges à payer	(1 156)	8 936
Impôts exigibles	32 229	44 676
Sommes à payer à l'actionnaire	6	(15)
	76 356 $	8 188 $

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2003, la société a payé des impôts de 25 080 $ (4 475 $ en 2002) et des intérêts de 3 123 $ (3 781 $ en 2002).

11. Juste valeur

Les instruments financiers de la société comprennent les espèces et quasi-espèces, les débiteurs, les créditeurs et charges à payer, et les sommes à payer à l'actionnaire. Aux 31 décembre 2003 et 2002, la juste valeur des éléments d'actif et de passif monétaires se rapprochait de leur valeur comptable en raison de leur courte durée.